



L'exercice de certaines activités est soumis à une autorisation ou un agrément préalable. Lors de la demande d'immatriculation ou d'une demande d'inscription modification, le registre du commerce et des sociétés est amené dans certains cas à vérifier le respect de cette condition.

La liste ci-dessous (non exhaustive) indique les activités faisant l'objet d'une vérification par le registre du commerce et des sociétés de Paris.

### Liste des activités réglementées faisant l'objet d'un contrôle du registre du commerce et des sociétés de Paris 20/03/2009

Professions réglementées	Titre, agrément ou inscription	Observations	Coordonnées de l'autorité compétente
■ ■ ■ Agence de mannequins	<b>Immatriculation, prise ou adjonction d'activité</b> : Une copie de l'arrêté préfectoral <b>Modification</b> : Document attestant du dépôt d'un dossier de modification. Les modifications concernées sont : le transfert de siège social, le changement de dirigeants et le changement de dénomination.	La licence est attribuée au nom de la PP ou du représentant légal en identifiant la dénomination de la société, et son siège social.	Direction départementale du travail de l'emploi et de la formation professionnelle  210, quai de Jemmapes 75462- Paris Cedex 10  Tel : 01 44 84 41 00 Courriel : <a href="mailto:ddtefp.paris@travail.gouv.fr">ddtefp.paris@travail.gouv.fr</a>

<p>■ ■ ■ <b>Agent artistique</b></p>	<p><b>Immatriculation, prise ou adjonction d'activité</b> : Une copie de la licence  <b>Modification</b> : Document attestant du dépôt d'un dossier de modification. Les modifications concernées sont : le transfert de siège social, le changement de gérant. Pour l'ouverture d'un établissement secondaire, il est nécessaire d'obtenir l'autorisation du ministre chargé du travail.</p>	<p>La licence est attribuée au nom de l'intéressé si personne physique ou au nom de la société.  Cette activité ne peut être exercée sous forme de SA ou de SCA.</p>	<p>Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle  Sous direction du service public de l'emploi  7 Square MAX HYMANS  75741 PARIS CEDEX 15  ☎ 01 43 19 28 78</p>
<p>■ ■ ■ <b>Ambulant</b></p>	<p><b>Immatriculation</b> : Une copie de l'attestation provisoire de déclaration valable 1 mois.  <b>Modification</b> : Une copie de l'attestation provisoire de déclaration pour les modifications suivantes :  Si PP : nom, adresse, activité  Si PM : dénomination, adresse siège, dirigeants, ou adresse du dirigeant et activité.  En cas de radiation, l'ambulant doit produire sa carte d'ambulant.</p>	<p>Si c'est une pp : au nom de la personne, date et lieu de naissance, domicile et activité  Si c'est une société : au nom de la personne, représentant, avec date et lieu de naissance et domicile, dénomination + siège, activité</p>	<p>Préfecture de police  36, rue des Morillons  75015 PARIS  Bureau des Polices Administratives  ☎ 01 55 76 20 00</p>
<p>■ ■ ■ <b>Accompagnement des enfants de moins de trois ans ou des personnes âgées de 60 ans au moins ou handicapées : (Service à la personne, Article R7232-5 du code du travail)</b></p>	<p><b>Immatriculation, prise ou adjonction d'activité</b> : Une copie de l'agrément qualité.  <b>Modification</b> : Il convient de produire une copie de l'agrément en cas de changement de dénomination sociale, en cas de transfert de siège hors ressort.</p>	<p>Cet agrément est délivré au nom de la société. Il est valable cinq ans.</p>	<p>Direction départementale du travail de l'emploi et de la formation professionnelle  210, quai de Jemmapes  75462- Paris Cedex 10  ☎ 01 44 84 41 00  Courriel : <a href="mailto:ddtefp.paris@travail.gouv.fr">ddtefp.paris@travail.gouv.fr</a></p>

■ ■ ■ **Aide à la mobilité et transports de personnes ayant des difficultés de déplacement lorsque l'activité est incluse dans une offre de service d'assistance à domicile : (Services à la personne, Article R7232-5 du code du travail) :**

**Immatriculation, prise ou adjonction d'activité** : Une copie de l'agrément qualité.  
**Modification** : copie de l'agrément en cas de changement de dénomination sociale, en cas de transfert de siège hors ressort.

Cet agrément est délivré au nom de la société. Il est valable cinq ans.

Direction départementale du travail de l'emploi et de la formation professionnelle

210, quai de Jemmapes  
75462- Paris Cedex 10

☎ 01 44 84 41 00

Courriel :

[ddtefp.paris@travail.gouv.fr](mailto:ddtefp.paris@travail.gouv.fr)

■ ■ ■ **Architecte**

**Immatriculation, prise ou adjonction d'activité** : Une copie de l'inscription à l'ordre des architectes.  
**Modification** : Une copie de cette inscription doit être produite en cas de transfert de siège social hors ressort et de changement de dénomination.

L'inscription est délivrée au nom de la société.

**NB** : en cas de transfert de siège Ile de France/ paris, il n'est pas nécessaire de demander une copie de l'inscription.

Conseil Régional de l'Ordre des architectes d'Ile de France  
Les Récollets

148, rue du faubourg Saint Martin  
75010 Paris

☎ 01 53 26 10 60

■ ■ ■ **Assistance aux personnes âgées ou aux autres personnes qui ont besoin d'une aide personnelle à leur domicile : (Services à la personne, article R7232-5 du code du travail)**

**Immatriculation, prise ou adjonction d'activité** : Une copie de l'agrément qualité.  
**Modification** : copie de l'agrément en cas de changement de dénomination sociale, en cas de transfert de siège hors ressort.

Cet agrément est délivré au nom de la société. Il est valable cinq ans.

Direction départementale du travail de l'emploi et de la formation professionnelle

210, quai de Jemmapes  
75462- Paris Cedex 10

☎ 01 44 84 41 00

Courriel :

[ddtefp.paris@travail.gouv.fr](mailto:ddtefp.paris@travail.gouv.fr)

■ ■ ■ **Assistance aux personnes handicapées y compris les activités d'interprète en langue des signes, de techniciens de l'écrit et de codeur en langage parlé complété : (Services à la personne, article R7232-5 du code du travail)**

**Immatriculation, prise ou adjonction d'activité** : Une copie de l'agrément qualité.  
**Modification** : copie de l'agrément en cas de changement de dénomination sociale, en cas de transfert de siège hors ressort.

Cet agrément est délivré au nom de la société. Il est valable cinq ans.

Direction départementale du travail de l'emploi et de la formation professionnelle  
210 quai de Jemmapes  
75462 Paris Cedex 10  
☎ 01 44 84 41 00  
Courriel : [ddtefp.paris@travail.gouv.fr](mailto:ddtefp.paris@travail.gouv.fr)

■ ■ ■ **Assurance/Réassurance**

**Immatriculation, prise ou adjonction d'activité** : Une copie de l'agrément administratif délivré par le Comité des entreprises d'assurance.  
**Immatriculation d'une succursale** : Une copie du courrier de la Direction du Trésor du Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie prenant acte de la notification relative à l'implantation en France d'une succursale.  
**Modification** : aucune pièce nécessaire.

L'agrément est délivré au nom de la société.  
Il convient de préciser que cette activité ne peut être exercée que sous forme de Société Anonyme, Société d'assurance mutuelle ou Société Européenne.

Secrétariat du Comité des entreprises d'assurance :  
Bureau ASSUR2 - Direction générale du Trésor et de la politique économique  
Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie  
139, rue de Bercy - Télédéc 226, F-75572 Paris Cedex 12

<p>■ ■ ■ <b>Auto-école</b></p>	<p><b>Immatriculation, prise ou adjonction d'activité</b> : Une copie de l'arrêté préfectoral  <b>Modification</b> : Copie du courrier attestant que la société a déposé un dossier de demande d'agrément doit être produite pour l'ouverture d'un établissement secondaire, transfert de siège social, changement de représentant légal.</p>	<p>L'agrément est délivré au nom du représentant légal. L'agrément indique également la dénomination sociale de la société et l'adresse de l'établissement.</p>	<p>Préfecture de police  Direction de la circulation des transports et du commerce (5eme Bureau)  9, boulevard du Palais  75 195 PARIS CEDEX 04  ☎ 01 53 73 53 73  ☎ 01 53 71 53 71  ☎ 01 40 79 79 79</p>
<p>■ ■ ■ <b>Banque</b></p>	<p><b>Immatriculation, prise ou adjonction d'activité</b> : Une copie de l'agrément délivré par le Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement.  <b>Modification</b> : aucune pièce nécessaire.</p>	<p>Cet agrément est délivré au nom de la société.</p>	<p>Banque de France  31 rue Croix des petits champs  75001 PARIS – France  ☎ 01 42 92 42 92 ou 01 64 80 20 20</p>
<p>■ ■ ■ <b>Bijouterie/ Joaillerie/ orfèvrerie</b></p>	<p><b>Immatriculation, prise ou adjonction d'activité</b> : Une copie de la déclaration d'existence pour métaux précieux.  <b>Modification</b> : Copie de la déclaration d'existence en cas de changement de représentant légal, transfert de siège social hors ressort, changement de dénomination sociale.</p>	<p>La déclaration d'existence est délivrée au nom du représentant légal. La déclaration comporte également la dénomination sociale de la société et l'adresse du siège social.</p>	<p>Direction générale des douanes et des droits indirects  Bureau de la Garantie  14, rue Perrée  75003 Paris  ☎ 01 44 54 57 18</p>
<p>■ ■ ■ <b>Casino et cercle</b></p>	<p><b>Immatriculation, prise ou adjonction d'activité</b> : Une copie de l'autorisation du ministère de l'intérieur.  <b>Modifications</b> : Copie de l'autorisation pour le changement de dirigeant, pour le transfert de siège social.</p>	<p>Cette autorisation est délivrée au nom de la société. Cette autorisation comporte également le nom du dirigeant et l'adresse du siège social.</p>	<p>Ministère de l'Intérieur  Place Beauvau - 75008 Paris  (Standard téléphonique : 01 40 07 60 60)</p>

<p>■ ■ ■ <b>Changeur manuel</b></p>	<p><b>Immatriculation, prise ou adjonction d'activité :</b> Une copie de l'autorisation délivrée par le comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement.  <b>Modification :</b>  En cas de changement du représentant légal de la société et en cas de transfert de siège hors ressort.</p>	<p>Cette autorisation est délivrée au nom de la personne physique exerçant cette activité, ou du représentant légal de la société.</p>	<p>Banque de France  31 rue Croix des petits champs  75001 PARIS – France  ☎ 01 42 92 42 92 ou 01 64 80 20 20</p>
<p>■ ■ ■ <b>Commissionnaire de transport</b></p>	<p><b>Immatriculation, prise d'activité, ou adjonction d'activité :</b> Une copie de l'attestation d'inscription au registre des commissionnaires de transport.  <b>Modification :</b> Une copie de cette attestation est nécessaire en cas de transfert de siège social, en cas de changement de responsable de l'activité, en cas de changement de dénomination.</p>	<p>L'attestation est délivrée au nom de la personne physique qui exerce en nom propre ou au nom de la société. Elle contient également le nom du responsable de l'activité, l'adresse du siège social, ainsi que la forme juridique de la société.</p>	<p>Direction régionale de l'équipement d'Ile de France  21-23, rue Miollis  75732 PARIS Cedex 19  ☎ 01 40 61 89 70</p>
<p>■ ■ ■ <b>Courtier de Fret Fluvial</b></p>	<p><b>Immatriculation, prise ou adjonction d'activité :</b> Une copie du Certificat provisoire de l'inscription de la société sur le registre des courtiers de fret.  <b>Modification :</b> Copie de ce certificat en cas de changement de dénomination et en cas de transfert de siège hors ressort.</p>	<p>Le certificat provisoire est délivré au nom de la société. Ce certificat comprend également l'adresse du siège social.  <b>NB :</b> en cas de transfert de siège Ile de France/ paris, il n'est pas nécessaire de demander une copie de ce certificat.</p>	<p>Direction régionale de l'équipement d'Ile de France  21-23, rue Miollis  75732 PARIS Cedex 19  ☎ 01 40 61 89 70</p>

<p>■ ■ ■ <b>Courtier de marchandises</b></p>	<p><b>Immatriculation, prise ou adjonction d'activité</b> : Une copie de l'attestation de la compagnie des courtiers de marchandises assermentés près de la Cour d'appel de Paris.  <b>Modification</b> : Il convient de produire une copie de cette attestation en cas de transfert de siège hors ressort.</p>	<p>L'attestation est délivrée au nom d'une personne physique.</p>	<p>Compagnie des courtiers de marchandises (Bourse du Commerce)  2 rue de Viarmes  75040 PARIS  ☎ 01 42 33 16 81</p>
<p>■ ■ ■ <b>Crèche/Etablissement d'accueil d'enfants de moins de six ans</b></p>	<p><b>Immatriculation, prise ou adjonction d'activité</b> : Une copie de l'autorisation du Président du conseil général après avis du maire de la commune d'implantation.  <b>Modification</b> : Il convient de produire une copie de cette autorisation en cas de transfert de siège hors ressort.</p>	<p><b>NB</b> : en cas de transfert de siège Ile de France/ paris, il n'est pas nécessaire de demander une copie de l'autorisation.</p>	<p>Conseil général de Paris région Ile de France  Hôtel de Ville  75196 PARIS  ☎ 01.42.76.40.40</p>
<p>■ ■ ■ <b>Débit de boissons</b></p>	<p><b>Immatriculation, prise ou adjonction d'activité</b> : Une copie du récépissé de la déclaration de profession délivré par le service des douanes et droits indirects (licence IV).  <b>Modification</b> : Une copie de ce récépissé de la déclaration de profession doit être produit en cas de changement de l'adresse du siège , de dénomination, du représentant légal et de l'exploitant.</p>	<p>Le récépissé indique le propriétaire(Personne Physique ou Personne Morale) de la licence et son exploitant.  Pour la Personne Morale : dénomination sociale de la société, siège social, nom du représentant légal.  - Au nom de l'exploitant : Celui-ci peut être différent, du commerçant ou du représentant légal lorsque le propriétaire est une personne morale.</p>	<p>Bureau des contributions indirectes  2 rue Paul Dubois  75003 PARIS  ☎ 01 43 43 15 55</p>

<p>■ ■ ■ <b>Discothèque</b></p>	<p><b>Immatriculation, prise ou adjonction d'activité</b> : Une copie de la licence IV.  <b>Modification</b> : Une copie de cette licence doit également être produite en cas de changement de l'adresse du siège, de dénomination et du représentant légal et de l'exploitant.</p>	<p>La licence indique le propriétaire (Personne Physique ou Personne Morale) de la licence et son exploitant.  Pour la Personne Morale : dénomination sociale de la société, siège social, nom du représentant légal.  - Au nom de l'exploitant : Celui-ci peut être différent du commerçant ou du représentant légal lorsque le propriétaire est une personne morale.</p>	<p>Bureau des contributions indirectes  2 rue Paul Dubois  75003 PARIS  ☎ 01 43 43 15 55</p>
<p>■ ■ ■ <b>Entreprise de Travail Temporaire : personne physique ou morale dont l'activité exclusive est de mettre à la disposition d'entreprises utilisatrices des salariés</b></p>	<p><b>Immatriculation, prise ou adjonction d'activité</b> : Une copie de la déclaration préalable faite à la Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle.  <b>Modification</b> : Une copie de cette déclaration doit être produite en cas d'ouverture d'un établissement secondaire, de changement de dénomination sociale, en cas de transfert de siège hors ressort.</p>	<p>La déclaration est faite au nom de la société.</p>	<p>Direction départementale du travail de l'emploi et de la formation professionnelle    210, quai de Jemmapes  75462- Paris Cedex 10  ☎ 01 44 84 41 00  Courriel : <a href="mailto:ddtefp.paris@travail.gouv.fr">ddtefp.paris@travail.gouv.fr</a></p>
<p>■ ■ ■ <b>Expert comptable</b></p>	<p><b>Immatriculation, prise d'activité ou d'adjonction d'activité</b> : Une copie de l'inscription à l'ordre des Experts comptables.  <b>Modification</b> : copie de cette inscription en cas de transfert de siège hors ressort.</p>	<p>L'inscription à l'ordre doit être au nom de la société.</p>	<p>Ordre des experts comptables  45 rue des Petits Champs  75035 PARIS cedex 01</p>

<p>■ ■ ■ <b>Exploitant de salle de spectacle</b></p>	<p><b>Immatriculation, prise ou adjonction d'activité</b> : Une copie de la licence d'entrepreneur de spectacle.</p> <p><b>Modification</b> : Une copie de la licence est nécessaire en cas de changement de représentant légal, en cas de transfert de siège hors ressort.</p>	<p>La licence d'entrepreneur de spectacle est délivrée au nom de la personne physique qui exerce l'activité ou au nom du représentant légal de la société qui exerce cette activité.</p> <p>Pour l'immatriculation de la société, une copie de l'avis favorable rendu par la commission consultative régionale pour l'activité d'entrepreneur de spectacles vivants, suffit pour accepter le dossier.</p> <p><b>NB</b> : en cas de transfert de siège Ile de France/ paris, il n'est pas nécessaire de demander une copie de la licence.</p>	<p>Direction régionale des affaires culturelles d'île de France 98 rue de Charonne 75011 PARIS ☎ 01 56 06 50 00</p>
<p>■ ■ ■ <b>Exploitation d'Etablissement de soins</b></p>	<p><b>Immatriculation, prise ou adjonction d'activité</b> : Une copie de l'autorisation est délivrée par l'Agence Régionale d'Hospitalisation..</p> <p><b>Modification</b> : copie de cette autorisation en cas de changement de dénomination et en cas de changement de personne exerçant l'activité, en cas de transfert de siège hors ressort.</p>	<p>Cette autorisation est délivrée au nom de la société ou de la personne physique exerçant cette activité.</p> <p><b>NB</b> : en cas de transfert de siège Ile de France/ paris, il n'est pas nécessaire de demander une copie de l'agrément.</p>	<p>Agence Régionale de l'Hospitalisation 21-23 rue des Ardennes PARIS 75019 ☎ 01 40 05 22 22</p>

<p>■ ■ ■ <b>Fabrication de produits pharmaceutiques</b></p>	<p><b>Immatriculation, prise ou adjonction d'activité</b> : Copie de l'autorisation délivrée par l'Agence Française de Sécurité Sanitaire des Produits de Santé (AFSSAPS) .  <b>Modification</b> : Une copie de l'autorisation préalable est nécessaire pour les modifications suivantes :            Changement de dénomination,            Changement de forme juridique;            Transfert du siège social ;            Nomination d'un nouveau pharmacien responsable ;</p>	<p>Copie de l'autorisation délivrée par l'AFSSAPS au nom de la société.</p>	<p>Agence Française de Sécurité Sanitaire des Produits de Santé            143-147 Boulevard Anatole France            93285 Saint Denis CEDEX</p>
<p>■ ■ ■ <b>Forain</b></p>	<p><b>Immatriculation</b> : Une copie de l'attestation valant titre provisoire pour une durée d'un mois  <b>Modification</b> : Une copie de l'attestation provisoire pour les modifications des mentions de l'attestation suivantes :            -Changement d'adresse de correspondance.            -modification de l'activité exercée en forain.</p>	<p>L'attestation est délivrée au nom de la personne physique, commerçant, ou au nom du représentant légal de la personne morale.</p>	<p>Préfecture de police            36, rue des Morillons            75015 PARIS            Bureau des Polices Administratives            ☎ 01 55 76 20 00</p>
<p>■ ■ ■ <b>Garde d'enfants de moins de trois ans à domicile : (Services à la personne, article R7232-5 du code du travail)</b></p>	<p><b>Immatriculation, prise ou adjonction d'activité</b> : Une copie de l'agrément qualité  <b>Modification</b> : copie de l'agrément en cas de changement de dénomination sociale, en cas de transfert de siège hors ressort.</p>	<p>Cet agrément est délivré au nom de la société. Il est valable cinq ans.</p>	<p>Direction départementale du travail de l'emploi et de la formation professionnelle            210, quai de Jemmapes            75462- Paris Cedex 10            ☎ 01 44 84 41 00            Courriel :  <a href="mailto:ddtefp.paris@travail.gouv.fr">ddtefp.paris@travail.gouv.fr</a></p>

<p>■ ■ ■ <b>Garde malade : (Services à la personne, article R7232-5 du code du travail)</b></p>	<p><b>Immatriculation, prise ou adjonction d'activité</b> : Une copie de l'agrément qualité <b>Modification</b> : copie de l'agrément en cas de changement de dénomination sociale, en cas de transfert de siège hors ressort.</p>	<p>Cet agrément est délivré au nom de la société. Il est valable cinq ans.</p>	<p>Direction départementale du travail de l'emploi et de la formation professionnelle 210 quai de Jemmapes 75462 paris Cedex 10 ☎ 01 44 84 41 00 Courriel : <a href="mailto:ddtefp.paris@travail.gouv.fr">ddtefp.paris@travail.gouv.fr</a></p>
<p>■ ■ ■ <b>Grande remise</b></p>	<p><b>Immatriculation, prise ou adjonction d'activité</b> : Une copie de la licence d'entrepreneur de grande remise. <b>Modification</b> : Une copie de la licence doit être produite en cas de transfert de siège social hors ressort. Ou copie de la déclaration préalable faite au préfet pour l'ouverture d'un établissement secondaire ou complémentaire.</p>	<p>Elle est délivrée au nom de la personne morale ou au nom de l'entrepreneur individuel.</p>	<p>Préfecture de Police, Bureau de la réglementation générale et de la voirie publique. 9 Boulevard du Palais 75004 PARIS ☎ 01 53 73 53 73 ☎ 01 53 71 53 71 ☎ 01 40 79 79 79</p>
<p>■ ■ ■ <b>Géomètre Expert</b></p>	<p><b>Immatriculation, prise ou adjonction d'activité</b> : Copie de l'inscription à l'ordre des géomètres experts <b>Modification</b> : Une copie de cette inscription doit également être produite en cas de changement de dénomination, en cas de transfert de siège hors ressort.</p>	<p>L'inscription doit être au nom de la société. Cette activité ne peut être exercée que sous forme de SA, SARL, SCP et SEL.  <b>NB</b> : en cas de transfert de siège Ile de France/ paris, il n'est pas nécessaire de demander une copie de l'agrément.</p>	<p>Ordre des Géomètres Experts Conseil Régional de Paris 103 rue Jouffroy d'Abbans 75017 Paris ☎ 01 42 67 09 09</p>

<p>■ ■ ■ <b>Gestion de portefeuille pour le compte de tiers</b></p>	<p><b>Immatriculation, prise ou adjonction d'activité</b> : Une copie de l'agrément délivré par l'Autorité des Marchés Financiers.  <b>Modification</b> : copie de l'agrément en cas de changement de dénomination, en cas de transfert de siège hors ressort.</p>	<p>Cet agrément est délivré au nom de la société.</p>	<p>Autorité des Marché Financiers  17, place de la Bourse  75082 PARIS CEDEX 02  ☎ 01 53 45 60 00</p>
<p>■ ■ ■ <b>Hébergement de personnes âgées valides</b></p>	<p><b>Immatriculation, prise ou d'adjonction</b> : Une copie de l'autorisation délivrée par le président de Conseil général par voie d'arrêté.  <b>Modification</b> : copie de cette autorisation en cas de transfert de siège hors ressort.</p>	<p><b>NB</b> : en cas de transfert de siège Ile de France/ paris, il n'est pas nécessaire de demander une copie de l'autorisation.</p>	<p>Conseil général de Paris  région Ile de France  Hôtel de Ville  75196 PARIS  ☎ 01.42.76.40.40</p>
<p>■ ■ ■ <b>Hôtel avec vente de boissons</b></p>	<p><b>Immatriculation, prise d'activité ou adjonction</b> : Une copie du récépissé de déclaration de profession.  <b>Modification</b> : Une copie du récépissé de déclaration de profession doit également être produite en cas de changement de l'adresse du siège, de dénomination et de représentant légal et de l'exploitant.</p>	<p>La licence indique le propriétaire(Personne Physique ou Personne Morale) de la licence et son exploitant.  Pour la Personne Morale : dénomination sociale de la société, siège social, nom du représentant légal.  - Au nom de l'exploitant : Celui-ci peut être différent du commerçant ou du représentant légal lorsque le propriétaire est une personne morale.</p>	<p>Bureau des contributions indirectes  2 rue Paul Dubois  75003 PARIS  ☎ 01 43 43 15 55</p>

<p>■ ■ ■ <b>Location avec chauffeur des véhicules motorisés de moins de 4 roues</b></p>	<p><b>Immatriculation, prise ou adjonction d'activité</b> : Une copie de la licence ou l'attestation indiquant que l'entreprise est inscrite au registre des Transporteurs et loueurs.  <b>Modification</b> : Nouvel agrément nécessaire si changement de la personne qui assure la direction permanente et effective de l'activité, en cas d'ouverture d'établissement, en cas de transfert de siège hors ressort.</p>	<p>Elle est délivrée au nom de la société ou de l'entreprise. Elle comporte également le nom de la personne qui assume la direction permanente et effective de l'activité.  <b>NB</b> : en cas de transfert de siège Ile de France/ paris, il n'est pas nécessaire de demander une copie de l'agrément.</p>	<p>Direction régionale de l'équipement Ile de France  21-23, rue Miollis  75732 PARIS Cedex 19  ☎ 01 40 61 89 70</p>
<p>■ ■ ■ <b>Maison de retraite/Etablissement d'accueil collectif de personnes âgées</b></p>	<p><b>Immatriculation, prise ou adjonction d'activité</b> : Une copie de l'autorisation délivrée conjointement par le président de Conseil général et le préfet.  <b>Modification</b> : copie de cette attestation en cas de transfert de siège hors ressort.</p>	<p><b>NB</b> : en cas de transfert de siège Ile de France/ paris, il n'est pas nécessaire de demander une copie de l'autorisation.</p>	<p>Conseil général de Paris  région Ile de France  Hôtel de Ville  75196 PARIS  ☎ 01.42.76.40.40</p>
<p>■ ■ ■ <b>Métaux précieux</b></p>	<p><b>Immatriculation, prise ou adjonction d'activité</b> : Une copie de la déclaration d'existence délivrée par le bureau des garanties.  <b>Modification</b> : copie de la déclaration d'existence en cas de changement de représentant légal, transfert de siège social hors ressort, changement de dénomination sociale.</p>	<p>La déclaration d'existence est délivrée au nom du représentant légal. La déclaration comporte également la dénomination sociale de la société et l'adresse du siège social.</p>	<p>Direction générale des douanes et des droits indirects  Bureau de la Garantie  14, rue Perrée  75003 Paris  ☎ 01 44 54 57 18</p>

<p>■ ■ ■ <b>Opticien lunetier</b></p>	<p><b>Immatriculation, prise ou adjonction d'activité</b> : Une copie de la fiche ADELI.  <b>Modification</b> : copie de cette fiche en cas de transfert de siège hors ressort, en cas d'ouverture d'établissement secondaire.</p>	<p>La fiche est au nom de l'opticien.</p>	<p>Direction Départementale des affaires sanitaires et sociales de Paris  75 rue de Tocqueville  75850 PARIS CEDEX 17</p>
<p>■ ■ ■ <b>Petite remise</b></p>	<p><b>Immatriculation prise ou adjonction d'activité</b> : Une copie de l'autorisation préfectorale.  <b>Modification</b> : copie de cette autorisation en cas de changement d'exploitant, en cas de transfert de siège hors ressort.</p>	<p>L'autorisation doit être au nom de l'exploitant.</p>	<p>Préfecture de Police, Bureau de la réglementation générale et de la voirie publique.  9 Boulevard du Palais  75004 PARIS  ☎ 01 53 73 53 73  ☎ 01 53 71 53 71  ☎ 01 40 79 79 79</p>
<p>■ ■ ■ <b>Pharmacie (Officine)</b></p>	<p><b>Immatriculation, prise ou adjonction d'activité</b> : Une copie de l'inscription au tableau de l'ordre des Pharmaciens pour les pharmaciens exerçant individuellement. En revanche pour les sociétés qui se constituent suite à achat de fonds de commerce, il convient de demander une copie de l'arrêté portant « enregistrement d'une déclaration modificative d'exploitation d'officine de pharmacie ».  <b>Modification</b> : copie de l'inscription en cas de changement de dénomination sociale, en cas de transfert de siège social hors ressort.</p>	<p>La copie de l'inscription est au nom de la société.  <b>NB</b> : en cas de transfert de siège Ile de France/ paris, il n'est pas nécessaire de demander une copie de l'inscription.</p>	<p>Conseil régional de l'ordre des pharmaciens d'Ile de France  2 rue Récamier  75007 PARIS  ☎ 01 44 39 29 99</p>

<p>■ ■ ■ <b>Pompes funèbres</b></p>	<p><b>Immatriculation, prise ou adjonction d'activité</b> : Une copie de l'arrêté préfectoral.  <b>Modification</b> : copie de l'arrêté préfectoral en cas de changement de l'exploitant ou en cas de transfert de siège social ou encore en cas de changement de dénomination.</p>	<p>Cette habilitation précise le nom de la société, l'adresse du siège et le nom de la personne exploitante.</p>	<p>Préfecture de Police  Direction de la Police générale  9 Boulevard du Palais  75004 Paris  ☎ 01 53 73 53 73  ☎ 01 53 71 53 71  ☎ 01 40 79 79 79</p>
<p>■ ■ ■ <b>Prestation de conduite du véhicule personnel des personnes dépendantes, du domicile au travail, sur le lieu de vacances, pour les démarches administratives, à la condition que cette prestation soit comprise dans une offre de services incluant l'ensemble d'activité effectuées à domicile : (Services à la personne article R7232-5 du code du travail)</b></p>	<p><b>Immatriculation, prise ou adjonction d'activité</b> : Une copie de l'agrément qualité.  <b>Modification</b> : copie de l'agrément en cas de changement de dénomination sociale, en cas de transfert de siège social hors ressort.</p>	<p>Cet agrément est délivré au nom de la société. Il est valable cinq ans.</p>	<p>Direction départementale du travail de l'emploi et de la formation professionnelle   210, quai de Jemmapes  75462- Paris Cedex 10  ☎ 01 44 84 41 00  Courriel : <a href="mailto:ddtefp.paris@travail.gouv.fr">ddtefp.paris@travail.gouv.fr</a></p>

■ ■ ■ **Producteur et organisateur de spectacle**

**Immatriculation, prise ou adjonction d'activité** : Une copie de la licence d'entrepreneur de spectacle.

**Modification** : Une copie de la licence est nécessaire en cas de changement de représentant légal, en cas de transfert de siège hors ressort.

La licence d'entrepreneur de spectacle est délivrée au nom de la personne physique qui exerce l'activité ou au nom du représentant légal de la société qui exerce cette activité.

Pour l'immatriculation de la société, une copie de l'avis favorable rendu par la commission consultative régionale pour l'activité d'entrepreneur de spectacles vivants, suffit pour accepter le dossier.

**NB** : en cas de transfert de siège Ile de France/ paris, il n'est pas nécessaire de demander une copie de l'inscription.

Direction régionale des affaires culturelles d'île de France  
98 rue de Charonne  
75011 PARIS  
☎ 01 56 06 50 00

■ ■ ■ **Recouvrement de créances**

**Immatriculation, prise ou adjonction d'activité** : Une copie de la déclaration obligatoire au Procureur de la République près du Tribunal de Grande Instance.

**Modification** : Une copie de cette déclaration doit être produite en cas de transfert de siège hors ressort.

Parquet du tribunal de Grande Instance de Paris  
Section recouvrement de créances  
4 Boulevard du Palais  
75004 Paris  
☎ 01 44 32 57 01

<p>■ ■ ■ <b>Restaurant</b></p>	<p><b>Immatriculation, prise ou adjonction d'activité</b> : Une copie du récépissé de déclaration de profession.  <b>Modification</b> : Une copie de ce récépissé doit être produit en cas de changement de l'adresse du siège , de dénomination, du représentant légal et de l'exploitant.</p>	<p>Le récépissé indique le propriétaire(Personne Physique ou Personne Morale) de la licence et son exploitant.  Pour la Personne Morale : dénomination sociale, siège social, nom du représentant légal.  - Au nom de l'exploitant : Celui-ci peut être différent du commerçant ou du représentant légal lorsque le propriétaire est une personne morale.</p>	<p>Bureau des contributions indirectes  2 rue Paul Dubois  75003 PARIS  ☎ 01 43 43 15 55</p>
<p>■ ■ ■ <b>Soins d'esthétique à domicile pour les personnes dépendantes : Services à la personne (Article R7232-5 du code du travail)</b></p>	<p><b>Immatriculation, prise ou adjonction d'activité</b> : Une copie de l'agrément qualité  <b>Modification</b> : copie de l'agrément en cas de changement de dénomination sociale, en cas de transfert de siège hors ressort.</p>	<p>Cet agrément est délivré au nom de la société. Il est valable cinq ans.</p>	<p>Direction départementale du travail de l'emploi et de la formation professionnelle   210, quai de Jemmapes  75462- Paris Cedex 10  ☎ 01 44 84 41 00  Courriel : <a href="mailto:ddtefp.paris@travail.gouv.fr">ddtefp.paris@travail.gouv.fr</a></p>
<p>■ ■ ■ <b>Taxi</b></p>	<p><b>Immatriculation, prise ou d'adjonction activité</b> : Une copie de l'autorisation de stationnement sur la voie publique délivrée par le préfet de police.  <b>Modification</b> : copie de cette autorisation de stationnement en cas de changement de propriétaire ou d'exploitant.</p>	<p>Cette autorisation est délivrée au nom du propriétaire ou de l'exploitant.</p>	<p>Préfecture de Police  Bureau des Taxis et des transports publics  36 Rue des Morillons  75015 Paris</p>

<p>■ ■ ■ <b>Transport aérien de passagers</b></p>	<p><b>Immatriculation, prise ou adjonction d'activité</b> : Une copie de l'autorisation délivrée par la Direction Régionale de l'Aviation Civile.</p> <p><b>Modification</b> : copie de cette autorisation en cas de changement de dénomination, en cas de transfert de siège hors ressort.</p>	<p>Cette autorisation est délivrée au nom de la société.</p> <p><b>NB</b> : en cas de transfert de siège Ile de France/ paris, il n'est pas nécessaire de demander une copie de l'agrément.</p>	<p>Direction Générale de l'Aviation Civile 50, rue Henry-Farman 75 720 PARIS CEDEX 15 ☎ 01 58 09 43 21</p>
<p>■ ■ ■ <b>Transport fluvial de Passagers</b></p>	<p><b>Immatriculation, prise ou adjonction d'activité</b> : Une copie du permis de navigation</p> <p><b>Modification</b> : copie de ce permis en cas de changement de dénomination, en cas de transfert de siège hors ressort.</p>	<p>Ce permis est délivré au nom de la société.</p>	<p>Service Navigation de la Seine 24, quai d'Austerlitz 75013 Paris ☎ 01.44.06.19.62</p>
<p>■ ■ ■ <b>Transport routier de marchandises</b></p>	<p><b>Immatriculation, prise ou adjonction d'activité</b> : Une copie de l'attestation provisoire d'inscription au registre des transporteurs et des loueurs.</p> <p><b>Modification</b> : Une copie de l'agrément doit être demandé en cas de changement de la personne qui assure la direction permanente et effective de l'activité, et en cas de changement de dénomination sociale, ainsi qu'en cas de transfert de siège hors ressort.</p>	<p>La copie de l'attestation provisoire comporte le nom de la société, ainsi que celui de la personne exerçant l'activité.</p> <p><b>NB</b> : en cas de transfert de siège Ile de France/ paris, il n'est pas nécessaire de demander une copie de l'agrément.</p>	<p>Direction Régionale de l'Équipement d'Ile de France 21-23, rue Miollis 75732 PARIS Cedex 19 ☎ 01 40 61 89 70</p>

■ ■ ■ **Transport routier de personnes (véhicule de plus de quatre roues)**

**Immatriculation, prise ou adjonction d'activité :** L'attestation provisoire, en original, de l'inscription au registre des transporteurs et des loueurs.

**Modification :** Nouvel agrément pour changement de la personne qui assure la direction permanente et effective de l'activité, et changement de dénomination, ainsi qu'en cas de transfert de siège hors ressort.

L'attestation provisoire comporte le nom de la société, ainsi que celui de la personne exerçant l'activité.

**NB :** en cas de transfert de siège Ile de France/ paris, il n'est pas nécessaire de demander une copie de l'agrément

Direction Régionale de l'Équipement d'Ile de France  
21-23, rue Miollis  
75732 PARIS Cedex 19  
☎ 01 40 61 89 70

■ ■ ■ **Ventes volontaires de meubles aux enchères publiques**

**Immatriculation, prise ou adjonction d'activité :** Une copie de l'agrément délivré par le conseil des ventes.

**Modification :** Une copie de l'agrément doit être produit en cas de modification de la dénomination sociale, de forme juridique, ou des personnes habilitées à diriger les ventes, ainsi qu'en cas de transfert de siège hors ressort.

Cet agrément est délivrée au nom de la société concernée. Cet agrément précise également le nom des personnes habilitées à diriger les ventes.

Conseil national des ventes volontaire de meubles aux enchères publiques  
19, avenue de l'Opéra 75001 Paris  
☎ 01.53.45.85.45